

# LA MEDITERRANEE COMME LABORATOIRE TERRITORIAL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Face à un problème aussi global que le changement climatique, des solutions sont parfois difficiles à trouver tant les intérêts des différents acteurs peuvent diverger sur le plan international. Si le dissensus entre les pays développés, émergents ou en voie de développement s'explique par des approches politiques et des niveaux de développement économique différenciés, force est de constater que les pays présentant de fortes similarités ont également des difficultés à s'accorder sur des solutions adaptées. A ces considérations s'ajoute la nécessité d'entrer dans la question du changement climatique. Dès lors, penser le changement climatique à une échelle plus locale permettrait de mieux comprendre les enjeux et de proposer des plans d'action acceptés par tous.

De ce point de vue, la question du changement climatique en Méditerranée reflète les problématiques rencontrées au niveau international. Elle implique notamment de prendre en compte les fortes différences existantes au niveau de la démocratie locale et du fonctionnement des institutions locales, ainsi qu'au niveau du développement économique et de ses corollaires : une situation actuelle et des perspectives d'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> très différenciées. Ainsi, la croissance des émissions de CO<sub>2</sub> apparaît beaucoup plus rapide dans les pays du sud-est de la méditerranée (PSEM) que dans les pays du nord de la méditerranée<sup>1</sup> (PNM). En 2000, 72 % de ces émissions provenaient du CO<sub>2</sub> lié à l'utilisation d'énergie. Les prévisions de l'OME<sup>2</sup> tablent sur un doublement de ces types d'émissions entre 1990 et 2025. De plus, alors que les PSEM représentent aujourd'hui 1/3 de ces émissions, leur part pourrait atteindre 50 % d'ici 2025.

Elle implique également, dans le contexte spécifique de la cette région, de prendre en compte les solidarités culturelles, historiques et géographiques propres à cet espace particulier.

Face à ces éléments, on comprend la complexité de la situation. Les actions entreprises pour réduire les émissions dans les PNM ne doivent pas évincer d'autres actions à entreprendre pour limiter la hausse de ces émissions dans les PSME. Une action concertée, face à un

---

<sup>1</sup> Selon le Plan Bleu, Les PNM ont, en effet, enregistré une augmentation de 18% entre 1990 et 2004. Les émissions des PSEM ont augmenté de 58% sur la même période. Ce rythme de croissance dépasse de vingt points le rythme mondial (WRI).

<sup>2</sup> O.M.E. : Observatoire Méditerranéen de l'Energie

problème à la fois global et local pour le bassin méditerranéen, semble nécessaire. C'est un volet fondamental d'un projet politique commun à l'espace méditerranéen.

Dans cet article, nous verrons ainsi que le bassin méditerranéen est à la fois un laboratoire et un échelon pertinent pour lutter contre le changement climatique. Nous envisagerons ensuite les options à la disposition des acteurs méditerranéens pour lutter contre le changement climatique. Parmi ces options, le rôle actif des collectivités territoriales méditerranéennes sera ensuite plus particulièrement détaillé avec des recommandations autour d'un cadre stratégique commun.

## **La Méditerranée : un échelon pertinent pour lutter contre le changement climatique**

Les spécificités climatiques du bassin impliquent des échanges culturels, humains et commerciaux spécifiques autour de ce territoire. Ainsi, le besoin d'une connaissance approfondie des activités politiques et socio-économiques de ce bassin a été exprimé dès le XIV<sup>ème</sup> siècle par Ibn Khaldoun<sup>3</sup>.

L'idée de faire d'un territoire un champ de recherche à part entière fut d'ailleurs la proposition de l'école de Chicago au début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup>. La ville fut ainsi considérée comme un laboratoire du changement social au début du XX<sup>ème</sup> Siècle (Park, 1929).

Suivant cette démarche, le bassin méditerranéen pourrait donc être considéré comme un 'laboratoire' ou un 'incubateur' naturel dans lequel ces changements et les changements à venir pourront être évalués. En effet, les changements climatiques observés ces 50 dernières années, combinés aux activités anthropiques locales, ont déjà laissé des impacts identifiables sur la mer Méditerranée. Ces impacts, qui concernent à la fois l'environnement, les écosystèmes et les activités humaines, doivent pouvoir être évalués et anticipés dans le futur.

En effet, qualifiée de « hot spot » du changement climatique (Plan Bleu, 2008), la Méditerranée sera confrontée au cours du 21<sup>ème</sup> siècle au phénomène du réchauffement climatique : augmentation des températures, baisse de la pluviométrie, augmentation des

---

<sup>3</sup> Ibn Khaldoun (1332-1406) : historien et intellectuel de la Méditerranée.

<sup>4</sup> A partir des "Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain", écrites par Park en 1916, se constitue une véritable école, ayant une problématique écologique commune et un champ de recherches commun.

périodes de sécheresse, hausse du niveau de la mer. Ce réchauffement climatique aura des impacts sur les principales ressources naturelles du bassin méditerranéen : l'eau, les sols, la biodiversité et les forêts. Les activités humaines seront également concernées par ces conséquences : agriculture et pêche, tourisme, infrastructures des zones côtières, santé et consommation énergétique.

Dans cette perspective, il apparaît clairement que la menace pesant sur la richesse méditerranéenne en termes de ressources naturelles, ainsi que sur les activités spécifiques de l'arc méditerranéen, nécessite une action locale à l'échelle méditerranéenne. Cette action locale se justifie notamment par la présence de zones méditerranéennes particulièrement vulnérables dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM)<sup>5</sup>. En effet, ils sont plus exposés à l'accélération de la désertification et de l'aridité des sols, ainsi qu'à l'augmentation de la raréfaction des ressources en eau. De plus, leurs structures économiques dépendent plus fortement des ressources naturelles avec des capacités techniques et financières plus limitées pour mettre en œuvre des stratégies de grande ampleur.

Les PNM sont également confrontés à ces mêmes menaces climatiques. Si leurs structures économiques peuvent paraître mieux adaptées pour y faire face, il convient tout de même de réfléchir aux difficultés communes, ainsi qu'aux options disponibles pour relever ce défi du changement climatique.

## **Les options disponibles dans la gestion du changement climatique en Méditerranée**

La lutte contre le changement climatique est aujourd'hui devenue une priorité politique qui s'insère dans le concept plus large de développement durable. Cependant, si le consensus politique existe et si le diagnostic scientifique est posé, la doctrine scientifique peine à produire un corpus théorique cohérent permettant de donner un cadre commun à la mise en œuvre d'actions concrètes pour résoudre ce problème global (Lauriol, 2004).

La mise en œuvre d'une stratégie commune bute notamment sur deux principales difficultés dont découlent différentes options pouvant orienter les actions sur le bassin méditerranéen:

- Quels sont les acteurs à mobiliser pour impulser ces actions ? et en particulier comment faire passer de la prise de conscience à l'action ?

---

5 Le Plan Bleu insiste plus particulièrement sur l'exposition des territoires d'Afrique du Nord voisines des zones désertiques, les grands deltas (ceux du Nil, du Pô et du Rhône notamment), les zones côtières (rive Nord comme rive Sud du bassin) ainsi que les zones à forte croissance démographique et socialement vulnérables (rive Sud et Est, villes denses et banlieues)

- Quel est l'échelon d'action pertinent pour mettre en œuvre ces actions ?
- Quel sont les options économiquement envisageables pour lutter contre le réchauffement climatique ?

La première difficulté s'explique par le fait que les actions mises en œuvre dans le cadre d'un objectif de développement durable impliquent tous les acteurs des jeux sociaux, économiques et politiques qui se déroulent à la surface de la terre (Claval, 2006).

Les multiples facettes de l'individu, à la fois citoyen, travailleur/producteur et consommateur sont concernées par les dangers liés au réchauffement climatique. Mais si tous sont concernés, les approches qui doivent être développées pour conduire à l'action sont nécessairement différentes. En effet, les sociétés du pourtour méditerranéen présentent des influences culturelles communes qui se sont différenciées avec l'avènement des sociétés modernes. On ne peut pas réellement parler d'un individu méditerranéen car les niveaux de développement contrastés ont engendré des modes de vie fort différenciés. Modifier les habitudes de consommation de ces populations implique de prendre en compte ces différences. La question du changement climatique, selon les politiques qui seront conduites, pourra ainsi renforcer ces différenciations, voire ces oppositions, ou bien renforcer les liens entre ces acteurs.

Parmi eux, les entreprises doivent jouer un rôle essentiel. Les différentes parties prenantes les pressent à revoir leurs stratégies et leurs pratiques pour faire face à un défi écologique qu'elles ne peuvent plus considérer uniquement comme une contrainte réglementaire et économique, mais comme une variable stratégique à intégrer dans leurs activités. Les administrations publiques doivent également montrer l'exemple à suivre en entreprenant des démarches d'économies d'énergie. Ces organisations qui produisent, distribuent et consomment sur le territoire méditerranéen disposent cependant de technologies et de modes de management différents. Par exemple, dans le cadre de l'utilisation des T.I.C., les pays du sud méditerranéen développeraient « un management obéissant à une contrainte de satisfaction immédiate » sans réelle réflexion stratégique sur l'utilisation de ces technologies. (Bellon, Ben Youssef et M'henni, 2006). Les impacts des PNM et des PSEM sur le changement climatique sont variables ; ce qui nécessite également de différencier les moyens d'action pour mobiliser ces acteurs qui contribuent au changement climatique.

Une deuxième difficulté qui constitue un frein à cette logique de coopération entre l'ensemble des acteurs. En effet, sur le bassin méditerranéen, les acteurs publics concernés appartiennent à des systèmes administratifs et politiques très hétérogènes ; ce qui complexifie d'autant la

création d'une logique de coopération. Il faut cependant construire ces procédures de coopération entre ces différents échelons car, face au caractère global du changement climatique, chaque échelon territorial est interrogé.

Si la priorité est reconnue par tous, et si les collectivités territoriales méditerranéennes doivent jouer un rôle d'impulsion et de coordination des différentes parties prenantes, il reste cependant évident que les visions des PEM et des PSEM diffèrent. En effet, si la participation des collectivités territoriales à la lutte contre le changement climatique est une réalité européenne. En revanche, sur le continent africain, les moyens manquent au niveau des collectivités territoriales pour réaliser ces mêmes actions car les Etats centraux ne souhaitent pas leur transférer ces compétences. Dès lors, comment mettre en œuvre une coopération décentralisée entre des collectivités disposant de compétences administratives et de moyens inadaptés pour lutter contre le changement climatique ? Les problématiques environnementales ne peuvent pas être dissociées des visions différentes relatives à la démocratie locale.

Les difficultés posées par la conciliation entre les intérêts des différents acteurs s'expliquent notamment par des divergences entre les préoccupations environnementales de certains et les préoccupations économiques. Cet arbitrage entre environnement et compétitivité constitue alors rapidement un obstacle à la mise en œuvre de ces démarches (Boiral, 2005).

Pour faire face à ces difficultés, les économistes proposent deux options que sont les théories économiques de la mitigation et de l'adaptation.

Face à la nécessité d'obtenir des résultats immédiats dans une perspective de court terme, notamment pour les pays du sud-est méditerranéen, les théories de l'adaptation apparaissent comme les plus efficaces. Cette adaptation peut être préventive ou réactive (Figure 1). Dans l'optique préventive, les actions d'adaptation sont entreprises avant que la présence de chocs ne nécessite la mise en œuvre d'une action réparatrice qui s'inscrirait dans l'optique réactive.

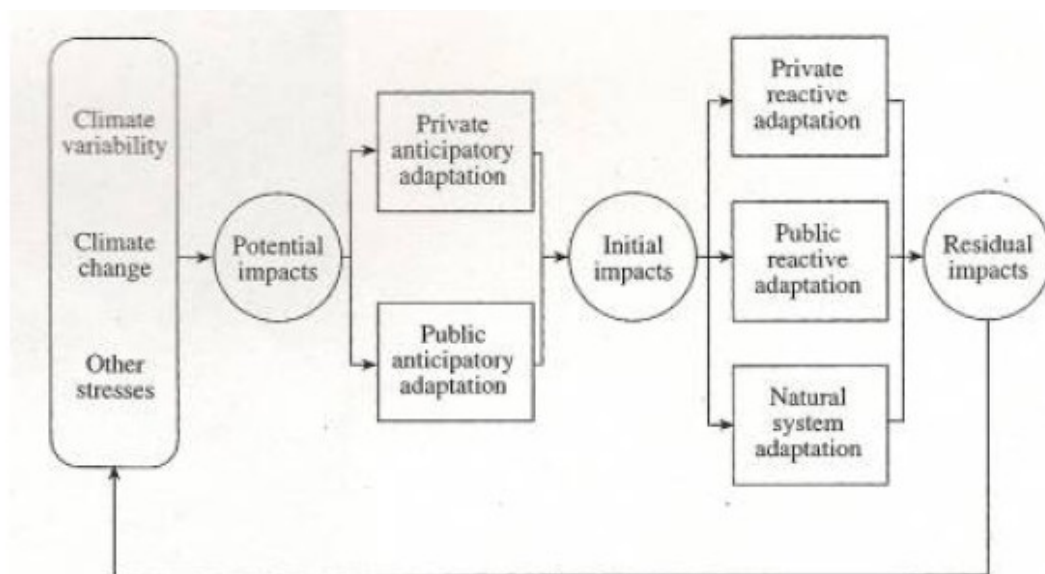
D'autre part, cette adaptation peut être soit autonome, en suivant les évolutions de l'environnement, et notamment des écosystèmes, soit planifiée, si on envisage une intervention exogène de l'homme sur son environnement. Pour que ces actions soient efficaces, la planification permet d'envisager plusieurs options:

- Action publique: coopération entre les collectivités territoriales pour définir des plans d'actions concertés

- Action privée: cette option consiste alors à raisonner sur des actions par filières. Regrouper les acteurs par filière sur le territoire méditerranéen permettrait de mobiliser l'ensemble de ces acteurs. Cette approche par filière consiste à développer des actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à deux niveaux : le consommateur final de la filière et les consommations de la filière dans son activité de production.

En général, les adaptations naturelles sont réactives car elles interviennent en même temps ou suivent immédiatement la modification du climat. L'adaptation publique peut être préventive (développement d'infrastructures) et réactive (gestion des événements extrêmes). De même, l'adaptation privée passe soit par une réforme du système de production et la souscription d'assurance, soit par une réaction rapide pour financer les dommages (Klein, 2001). Pour avoir impact sur le bassin méditerranéen, ces stratégies d'adaptation requièrent une forte solidarité entre les PSEM autour de la préservation des ressources énergétiques.

Figure 1 : le modèle de l'adaptation



Source : Klein, 2001.

En complément de ces théories de l'adaptation, les théories de la mitigation ou de l'atténuation paraissent comme plus efficaces pour faire face aux problématiques des PNM qui souhaitent s'inscrire dans une perspective de réduction des émissions sur le long terme.

Le raisonnement économique qui est à l'origine de ces deux options se base principalement sur une analyse coûts-avantage qu'il conviendra notamment de réévaluer avec les nouvelles

problématiques financières, en particulier celles qui vont se construire avec la préparation du post-Kyoto et de la place des pays du sud dans les nouveaux dispositifs. En outre, chaque stratégie présente des spécificités qui semblent difficilement compatibles pour pallier les difficultés actuelles et futures auxquelles doivent faire face à la fois les PNM et les PSEM.

C'est pourquoi nous proposons de prolonger cette approche théorique sous l'angle du management public. En effet, face à ces deux stratégies, les décideurs publics doivent disposer, non seulement d'outils économiques d'aide à la décision, mais également d'une analyse managériale qui s'intéresse aux rôles des acteurs en présence afin de répondre à la question suivante : comment peut-on envisager une gestion territoriale, commune et coopérative du changement climatique en Méditerranée ?

Stratégies de filières, stratégies d'atténuation et d'adaptation, création de dynamiques partenariales, concertation, sont autant d'options complexes à mettre en œuvre. En revanche, quelles que soient les options privilégiées, les échanges et la coopération, en particulier décentralisée, sont des axes prioritaires à développer au sein d'un cadre stratégique commun pour l'ensemble des collectivités territoriales méditerranéennes.

## **Un cadre stratégique pour les collectivités territoriales méditerranéennes : les Plans Climat territoriaux**

Pour se préparer à ces futurs enjeux, les politiques publiques visant à modifier les comportements des différents acteurs seront déterminantes. Le cadre réglementaire, les outils incitatifs et l'éducation des citoyens seront donc décisifs dans la réussite de ce projet méditerranéen.

Le scénario alternatif proposé par l'O.M.E. qui permettrait une économie de 207 Mtep par rapport au scénario de base à l'horizon 2025, ne peut être envisagé qu'avec l'implication forte des acteurs territoriaux. Sur le territoire méditerranéen, l'action des Etats paraît inappropriée tant « la gouvernance étatique fait figure de constante ambiguë » dans la gestion des problématiques environnementales sur ce bassin. En effet, ses divers rôles (maître d'œuvre, gestionnaire, arbitre, puissance tutélaire) font de lui « un partenaire essentiel mais parfois contesté et finalement générateur d'ordre et de désordre » (Berthémont, 2001). Cette réussite passe donc par l'action des collectivités territoriales et leur engagement dans des démarches territoriales fortes. C'est à ce niveau que se combinent l'essentiel des compétences qui

permettront d'imaginer des solutions innovantes, de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et de mettre en œuvre ces politiques : aménagement, proximité des acteurs et des citoyens, co-construction d'un projet partagé de territoire durable.

Pour cela les collectivités méditerranéennes seront amenées à se transformer en profondeur, dans des contextes différents pour les pays de l'Europe méditerranéenne et ceux du sud-est de la méditerranée mais tout aussi complexe : incertitudes sur leurs sources de financement, évolution à la hausse des prix en particulier de l'énergie, attente des citoyens. Les éléments qui constituent cette stratégie sont tracés : la mobilisation interne, le développement des compétences, la construction d'une culture sur la sobriété énergétique et le changement climatique, et au final l'accompagnement pour le passage à l'acte. Pour cela, le portage politique est la condition première pour la réussite à long terme des actions engagées et la mobilisation de tous. C'est la mission qui est demandée aux élus. Il est de leur responsabilité d'en comprendre les dimensions et d'en porter la mise en œuvre.

Dans les PNM, le cadre réglementaire impose des démarches nouvelles et des objectifs forts qui, s'ils ne sont pas suffisamment anticipés, risquent d'ajouter encore des contraintes supplémentaires aux acteurs des territoires. Dans les PSEM, c'est la pression internationale, la préservation des ressources énergétiques ou la plus grande dépendance, la nécessaire adaptation aux évolutions déjà engagées du climat qui sont des facteurs de changement.

Avec l'engagement dans les Plans Climat territoriaux, les collectivités du PNM montrent le chemin. En France, la prochaine loi Grenelle qui devrait rendre ce dispositif obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Les autres pays européens sont engagés dans des démarches similaires. Si les éléments posés pour une stratégie climat des collectivités territoriales sont posés pour les pays développés, la question de la mise en œuvre dans les PSEM reste entière. Pourtant, face à l'urgence d'agir, les collectivités du sud doivent également engager des transformations majeures pour répondre à ces enjeux. Sur ce chemin de préparation de l'avenir, plusieurs axes constituent les éléments fondateurs d'une démarche de Plan Climat territorial pour la Méditerranée:

- Avoir une vision globale et stratégique des grands enjeux,
- En déduire des démarches opérationnelles et concrètes permettant de commencer à agir maintenant,
- Organiser le territoire et l'administration du territoire en cohérence,
- Disposer d'éléments de mesure et d'évaluation fiable et partagés

- Mettre en place la formation des hommes et la concertation indispensable pour que l'ensemble de la démarche soit co-construite, partagée et portée par le territoire et l'ensemble de ces acteurs

### *Avoir une vision globale et stratégique des grands enjeux*

Les transformations qui sont devant nous demandent des inflexions majeures, voire des ruptures dans les comportements, les technologies, les choix techniques.

Pour cela, et à l'échelle des objectifs fixés, les collectivités se doivent en effet d'avoir une vision nouvelle, prospective et ambitieuse de leur territoire. Même si des démarches ont déjà été engagées, celles-ci ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. C'est le changement d'échelle qui est maintenant demandé. Il s'agit d'aller plus vite et plus loin. Un certain nombre de solutions techniques sont déjà connues, des démarches financières et contractuelles également. Leur évaluation est nécessaire pour envisager leur déploiement éventuel. Mais d'autres réflexions doivent être menées. Il faut imaginer de nouvelles solutions combinant techniques, organisation, comportement et management du changement, et nécessairement des ruptures. C'est le champ de la prospective, c'est à l'anticipation d'aider à s'y préparer.

En effet, quel qu'en soit la motivation pour l'avenir, les territoires du bassin méditerranéen doivent ainsi simultanément construire une vision prospective et stratégique de leur territoire centré autour cette nouvelle donne climatique, afin d'avoir un cadre pour engager des actions concrètes immédiates. Le chemin de la sobriété énergétique en est la première pierre, il s'accompagne d'autres démarches pour en faire un chemin stratégique gagnant.

Anticiper cet avenir et construire collectivement le projet de territoire qui en découle est de la responsabilité des collectivités territoriales. L'anticipation a un autre objectif très concret : trouver de nouvelles marges de manœuvre en engageant les adaptations nécessaires au niveau du territoire et dans le fonctionnement interne, en menant pour cela une réflexion interne avec les parties prenantes (collectivités, entreprises du bâtiment, instances représentatives des locataires...) sur les missions, métiers, pratiques et évolutions à venir. En effet, l'intervention des parties prenantes n'est pas forcément de nature coercitive. Les enjeux environnementaux doivent permettre de dépasser des frontières sectorielles et organisationnelles. Les programmes impliquant différentes parties prenantes se doivent donc de suivre une « logique de partenariat et de collaboration favorisant le développement d'une logique « win-win » »

(Boiral, 2005). Dans le contexte méditerranéen, cette collaboration doit se concrétiser dans la définition d'une stratégie commune.

### ***Des objectifs progressifs et partagés pour une action immédiate***

Le choix des objectifs est délicat, la stratégie « facteur 4 » pour les PNM est connue mais l'horizon est lointain. Pour les pays du sud, c'est tout l'enjeu d'une croissance efficace et faible en teneur GES qui est visé.

Les réflexions stratégiques aident à définir des objectifs réalistes et ambitieux avec des pas de temps progressifs et une trajectoire permettant d'atteindre des objectifs partagés avec l'ensemble des parties prenantes. Anticiper, c'est également préparer les marches qui permettront d'atteindre les objectifs fixés. Cela pose également la question des différentes échelles de temps. Si l'horizon 2050 est connu, d'autres échelles de temps sont nécessaires, il faut les construire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, c'est la feuille de route. Elle doit être l'occasion de faire comprendre aux décideurs la nécessité d'être en même temps dans une perspective de long terme tout en engageant des actions à court terme en ligne avec l'objectif 2050 : engager rapidement les actions plus lourdes et programmer le reste dans une stratégie globale.

Les acteurs ne doivent pas nécessairement attendre pour cela d'avoir toutes les réponses aux questions posées par les thématiques « énergie » ou par le changement climatique. Les collectivités territoriales et les acteurs du territoire peuvent faire déjà le plus rapidement possible ce qu'ils savent déjà faire en attendant que de nouvelles solutions ou de nouvelles technologies soient disponibles sur des sujets qui n'ont pas encore été explorés.

Pour passer à l'action de manière élargie, l'ensemble des acteurs, citoyens, entreprises... sont également dans l'attente d'exemplarité de la part des collectivités territoriales. Ce sont ces actions pilotes, crédibles et gages de l'engagement public qui sont à mettre en place de manière visible rapidement pour maintenir le sens de l'urgence et le besoin d'agir.

### ***Une organisation interne adaptée et à la hauteur des enjeux***

Rien ne se fera sans une organisation mobilisée, consciente de la nécessaire évolution de ses métiers et se mettant en ordre de marche. La mobilisation interne, le développement des compétences, la construction d'une culture de la sobriété énergétique, du changement climatique et du passage à l'acte sont visés. Ce sont les territoires mobilisés, formés et ayant

adapté leurs métiers et leurs modes de fonctionnement aux évolutions qui font les conditions de la réussite des orientations stratégiques.

Dans les PSEM, le processus de décentralisation et l'exercice de réelles compétences dans les territoires constituent donc un préalable à l'adaptation de ces organisations internes. En effet, la démarche exige une organisation rigoureuse permettant d'avancer dans la prise de décision dès maintenant et dans le long terme. Pour cela il faut aussi des moyens internes importants. L'externalisation des démarches ne fait pas tout car la mobilisation du personnel en interne est déterminante. Mener les concertations, rechercher les données, travailler sur les scénarii et préparer et mettre en œuvre des actions à engager demandent une mobilisation importante d'expertise interne. C'est la condition de la réussite de la démarche. C'est la transformation des modes de fonctionnement de la collectivité qui s'engage, le développement durable en constitue le support.

### *Des données fiables, des outils de mesures, une évaluation*

La connaissance des grands enjeux en termes d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre est le socle de la démarche. Des pistes spécifiques sont également ouvertes par les outils d'évaluation carbone existant : le bilan carbone <sup>TM</sup> par exemple, l'analyse du cycle de vie, le contenu carbone des matériaux, les déchets... Autant de pistes nouvelles permettant de guider la mesure des politiques énergétiques et celle des impacts en termes d'effet de serre. Avoir des mesures est important, la prudence est cependant nécessaire quand à la qualité des données. Dans le secteur de l'énergie, celles-ci sont relativement fiables, la situation est différente pour ce qui concerne les mesures des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce domaine, les mesures sont complexes, les marges d'incertitudes encore fortes et les notions ne sont parfois pas simples à expliquer et ni à communiquer.

Le travail de réflexion en commun doit cependant se faire autour d'éléments chiffrés, reconnus de tous les pays du territoire méditerranéen. Ces chiffres fourniront les éléments sur lesquels porteront les débats de la concertation ainsi que les arbitrages politiques nécessaires à la formalisation de la stratégie. Ils sont donc indispensables, comme la transparence autour des méthodes de construction des données et des incertitudes qui leur sont attachés. Ce qui est important c'est la démarche de construction commune d'une évaluation de l'impact carbone, l'élaboration d'un système d'information pérenne et l'aide à la décision dans les différents secteurs qui sont concernés.

## *Construire une vision collective des objectifs de sobriété, construire l'engagement de tous sur la question du changement climatique*

En 1995, le projet de Barcelone proposé par les européens se fonde sur un partenariat euro-méditerranéen incluant trois volets: sécurité collective, démocratie et respect des droits de l'homme pour le premier volet, réformes économiques internes et perspectives d'une zone de libre-échange pour le deuxième volet, et dialogue culturel, migrations pour le dernier volet. Cette ambition démocratique, impulsée par l'Union Européenne et renforcée par la volonté de créer une Union pour la Méditerranée, n'est pas sans poser de nombreuses difficultés. Parmi ces dernières, le dilemme démocratie/sécurité paraît difficile à arbitrer car les ambitions démocratiques peuvent avoir des conséquences sur la stabilité et la sécurité de ces territoires. De plus, l'Europe n'est pas elle-même un modèle démocratique tant les échecs des derniers référendums constitutionnels reflètent l'absence de consensus sur les orientations du bloc régional. Dès lors, « l'élaboration d'une perspective démocratique européenne crédible et opératoire pour la Méditerranée et le Moyen-Orient suppose donc avant tout un retour sur soi » (Schmid, 2005). Ce manque de crédibilité paraît être un obstacle à la mise en œuvre d'une réelle démocratie locale, condition nécessaire à la construction collective et à la mise en œuvre de projets communs de lutte contre le changement climatique.

Néanmoins, rien ne se fera pas sans engager une participation active de l'ensemble des acteurs, concertation, Livre Blanc, ateliers participatifs... Il faut pouvoir sensibiliser et impliquer les acteurs tout en respectant leurs priorités et leurs contraintes: que chacun puisse s'approprier les enjeux, les traduire dans ses pratiques professionnelles, personnelles et dans son propre langage. Le dialogue partenarial avec les différents acteurs des filières concernés est donc une priorité. L'engagement qui en résultera devra être fort, exprimé concrètement et communiqué à l'ensemble. Pour cela, les termes de l'engagement se fondent sur une parole lente et libre, laissant à chacun le temps de s'approprier, avec ses mots, les principales dimensions du projet qu'il contribue à construire. La concertation dans un cadre participatif démocratique est un élément indispensable pour amener les différents acteurs et les citoyens à s'approprier le sujet et à le faire évoluer.

Le chemin tracé en phase avec les enjeux n'est pas simple. Si la sobriété énergétique constitue la première pierre de cette stratégie, elle n'en est pas la seule. Une mobilisation de tous autour d'une vision construite et partagée est le projet que les territoires doivent maintenant porter.

Autant de questions stratégiques qui engagent des évolutions majeures dans les collectivités du sud. C'est un vaste champ pour le management public, c'est également un domaine pour lequel la coopération décentralisée doit trouver tout son sens. Le dialogue et la concertation nécessaires pour lutter contre le changement climatique resteront peut être à l'état d'incantations. En effet, plus les peuples riverains s'affrontent et s'excluent, plus les chercheurs s'obstinent à « prêcher un dialogue interreligieux, interculturel, interétatique qui ne parvient pas à se nouer de façon durable et productive » (Arkoun, 2004).

Néanmoins, le développement durable peut également constituer les prémices d'un renouveau démocratique participatif et décentralisé pour l'ensemble des pays du bassin méditerranéen. La question de pose notamment de savoir s'il pourrait constituer l'avenir de la démocratie (Flipo, 2005).

## BIBLIOGRAPHIE

- Arkoun M. (2004), « Penser l'espace méditerranéen aujourd'hui », *Diogène* 2004/2, N° 206, 122-150.
- Bellon B., Ben yousef A. et M'henni H. (2006), « Nouvelles technologies et management dans les pays du Sud méditerranéen », *Revue française de gestion* 2006/7, n° 166, p. 173-189.
- Béthemont J. (2001), « L'eau, le pouvoir, la violence dans le monde méditerranéen », *Hérodote*, N°103, 2001/4, 175-200.
- Boiral O. (2005), « Concilier environnement et compétitivité, ou la quête de l'écocoefficience », *Revue française de gestion*, 2005/5, n°158, 163-186.
- Claval P. (2006), « Le Développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes », *Géographie Économie Société*, 2006/4, Vol. 8, 415-445.
- Flipo F. (2005), « Le développement durable est-il l'avenir de la démocratie? », *Revue du MAUSS*, no 26, 294-313.
- Klein, J.T. (2001), *Adaptation to climate variability and change: What is optimal and appropriate?*, *Climate change in the Mediterranean: Socio-Economic Perspectives of Impacts Vulnerability and Adaptation. The Fondazione ENI Enrico Mattei (FEEM) Series on Economics and the Environment.*
- Lauriol J. (2004), « Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine », *Revue française de gestion*, 2004/5, n°152, 137-150.
- Park R.E. (1929), "La ville comme laboratoire social".
- Plan Bleu (2008), *Changement climatique et énergie en Méditerranée.*
- Schmid D. (2005), « Le partenariat, une méthode européenne de démocratisation en Méditerranée ? », *Politique étrangère*, 2005/3, Automne, 545-557.